



DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE  
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE

COMMUNE DES SABLES D'OLONNE  
EXTRAIT  
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SÉANCE DU 30 OCTOBRE 2023

OBJET : CCAS – ACCEPTATION DE DON DE L'ASSOCIATION AEROMODELISME SABLAIS

Délibération n° : D\_2023\_10\_30\_N°01

-----  
L'an deux mille vingt-trois, le trente octobre, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville des Sables d'Olonne s'est réuni sous la présidence de Madame Florence PINEAU, Vice-Présidente.

Sur convocation étaient présents : Mme PINEAU Florence, M. BARRETEAU Jacques, Mme LAINÉ Maryse, M. RIVALLAND Bruno, Mme ROUMANEIX Nadine, M. YOU Michel, M. BROSSARD Yves, Mme CANTIN Véronique, M. RICOUR Etienne.

Absents excusés : M. MOREAU Yannick (pouvoir à Mme PINEAU), Mme COMPARAT Annie (pouvoir à Mme ROUMANEIX), Mme ERRAUD Odile, Mme HENNO Linda, Mme MERLE Colette, Mme RAMBAUD Marie-Odile, Mme TRICHET Anita (pouvoir à Mme LAINE), Mme POTTIER Caroline

Assistaient : Mme COUSTEIX Emilie, Mme POIRIER Anne-Sophie, Mme RIBLE Michèle

Secrétariat de séance : Mme NOUAILLE Pascale.

-----  
Madame La Vice-Présidente informe le Conseil d'Administration :

L'association d'Aéromodélisme Sablais souhaite faire un don aux œuvres sociales des Sables d'Olonne d'un montant de 120,00 €.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- D'accepter le don reçu d'une valeur de 120,00 € ;
- D'autoriser Madame la Vice-présidente, à signer toutes les pièces se rapportant à ce don.



Florence PINEAU

Vice-Présidente du Conseil d'Administration  
CCAS de la Ville des Sables d'Olonne



DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE  
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE



COMMUNE DES SABLES D'OLONNE  
EXTRAIT  
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
SÉANCE DU 30 OCTOBRE 2023

OBJET : CCAS – SUBVENTION À L'ASSOCIATION « DÉPLACEMENT SOLIDAIRE SABLAIS »

Délibération n° : D\_2023\_10\_30\_N°02

-----  
L'an deux mille vingt-trois, le trente octobre, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville des Sables d'Olonne s'est réuni sous la présidence de Madame Florence PINEAU, Vice-Présidente.

Sur convocation étaient présents : Mme PINEAU Florence, M. BARRETEAU Jacques, Mme LAINÉ Maryse, M. RIVALLAND Bruno, Mme ROUMANEIX Nadine, M. YOU Michel, M. BROSSARD Yves, Mme CANTIN Véronique, M. RICOUR Etienne.

Absents excusés : M. MOREAU Yannick (pouvoir à Mme PINEAU), Mme COMPARAT Annie (pouvoir à Mme ROUMANEIX), Mme ERRAUD Odile, Mme HENNO Linda, Mme MERLE Colette, Mme RAMBAUD Marie-Odile, Mme TRICHET Anita (pouvoir à Mme LAINE), Mme POTTIER Caroline

Assistaient : Mme COUSTEIX Emilie, Mme POIRIER Anne-Sophie, Mme RIBLE Michèle

Secrétariat de séance : Mme NOUAILLE Pascale.

-----  
Madame la Vice-Présidente rappelle à l'assemblée :

Le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville des Sables d'Olonne a mis en place en septembre 2019 un dispositif de déplacement solidaire.

Ce dispositif vise à lutter contre l'isolement et à favoriser la mobilité des personnes âgées de plus de 65 ans et des personnes en situation de handicap (selon critères définis dans le règlement intérieur).

Dans le cadre de ses missions, l'association « Déplacement Solidaire Sablais » a souscrit une assurance qui permet aux conducteurs bénévoles de l'association qui utilisent leur véhicule personnel, d'être assurés durant leur activité de déplacement solidaire.

Comme chaque année et afin de faire face à cette charge,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'accorder une subvention pour 2023 d'un montant de 390,52 euros (trois cent quatre-vingt-dix euros et cinquante-deux centimes) à l'association « Déplacement Solidaire Sablais », conformément à la quittance de cotisation AXA du 23/02/2023.

Florence PINEAU



Vice-Présidente du Conseil d'Administration  
CCAS de la Ville des Sables d'Olonne



DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE  
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE

COMMUNE DES SABLES D'OLONNE  
EXTRAIT  
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
SÉANCE DU 30 OCTOBRE 2023

OBJET : CCAS – COMPTE EPARGNE TEMPS : ACTUALISATION DES RÈGLES D'OUVERTURE, DE FONCTIONNEMENT, DE GESTION, D'UTILISATION ET DE CLÔTURE

Délibération n° : D\_2023\_10\_30\_N°03

-----

L'an deux mille vingt-trois, le trente octobre, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville des Sables d'Olonne s'est réuni sous la présidence de Madame Florence PINEAU, Vice-Présidente.

Sur convocation étaient présents : Mme PINEAU Florence, M. BARRETEAU Jacques, Mme LAINÉ Maryse, M. RIVALLAND Bruno, Mme ROUMANEIX Nadine, M. YOU Michel, M. BROSSARD Yves, Mme CANTIN Véronique, M. RICOUR Etienne.

Absents excusés : M. MOREAU Yannick (pouvoir à Mme PINEAU), Mme COMPARAT Annie (pouvoir à Mme ROUMANEIX), Mme ERRAUD Odile, Mme HENNO Linda, Mme MERLE Colette, Mme RAMBAUD Marie-Odile, Mme TRICHET Anita (pouvoir à Mme LAINE), Mme POTTIER Caroline

Assistaient : Mme COUSTEIX Emilie, Mme POIRIER Anne-Sophie, Mme RIBLE Michèle

Secrétariat de séance : Mme NOUAILLE Pascale.

-----

La Commune nouvelle des Sables d'Olonne a instauré le compte épargne temps à destination de ses agents par délibération en date du 4 mars 2019. Compte tenu de la mutualisation des services avec Les Sables d'Olonne Agglomération, il convient de proposer une nouvelle délibération afin d'harmoniser les pratiques y compris pour le CCAS et ses établissements.

Les personnels territoriaux peuvent demander, sous certaines conditions, à bénéficier du report de certains jours de congés dans un compte épargne temps.

La réglementation fixe un cadre général mais il appartient au Conseil d'Administration du CCAS de se prononcer sur le détail des modalités d'ouverture, de fonctionnement, de gestion, de fermeture du compte épargne temps, ainsi que les modalités de son utilisation par l'agent.

Il est proposé de fixer les modalités d'application du compte épargne temps selon le document joint en annexe.

\* \* \*

Vu le code général de la Fonction Publique,

Vu le décret n°2004-878 du 26 août 2004 relatif au compte épargne-temps dans la fonction publique territoriale modifié,

Vu la circulaire ministérielle n°10-007135-D du 31 mai 2010 relative à la réforme du compte épargne-temps dans la fonction publique territoriale,

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 18 septembre 2023,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- D'adopter les règles relatives à l'ouverture, le fonctionnement, la gestion, la fermeture du compte épargne temps ainsi que les modalités de son utilisation par l'agent mentionnés dans la présente délibération et son annexe ;
- D'autoriser Madame la Vice-Présidente ou son représentant à signer toutes conventions de transfert du compte épargne temps ;
- De dire que les montants forfaitaires d'indemnisation du compte épargne temps, mentionné dans l'annexe pourront évoluer en fonction de la réglementation en vigueur ;
- De dire que les crédits suffisants sont prévus au budget.



Florence PINEAU

Vice-Présidente du Conseil d'Administration  
CCAS de la Ville des Sables d'Olonne



DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE  
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE

COMMUNE DES SABLES D'OLONNE  
EXTRAIT  
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
SÉANCE DU 30 OCTOBRE 2023

OBJET : CCAS - CONVENTION PORTANT ADHESION DU CCAS AU SOCLE COMMUN DE PRESTATIONS DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA VENDEE

Délibération n° : D\_2023\_10\_30\_N°04

-----  
L'an deux mille vingt-trois, le trente octobre, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville des Sables d'Olonne s'est réuni sous la présidence de Madame Florence PINEAU, Vice-Présidente.

Sur convocation étaient présents : Mme PINEAU Florence, M. BARRETEAU Jacques, Mme LAINÉ Maryse, M. RIVALLAND Bruno, Mme ROUMANEIX Nadine, M. YOU Michel, M. BROSSARD Yves, Mme CANTIN Véronique, M. RICOUR Etienne.

Absents excusés : M. MOREAU Yannick (pouvoir à Mme PINEAU), Mme COMPARAT Annie (pouvoir à Mme ROUMANEIX), Mme ERRAUD Odile, Mme HENNO Linda, Mme MERLE Colette, Mme RAMBAUD Marie-Odile, Mme TRICHET Anita (pouvoir à Mme LAINE), Mme POTTIER Caroline

Assistaient : Mme COUSTEIX Emilie, Mme POIRIER Anne-Sophie, Mme RIBLE Michèle

Secrétariat de séance : Mme NOUAILLE Pascale.

-----  
Madame la Vice-présidente informe l'assemblée :

La loi n° 2012-347 du 12 mars 2012, relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique, prévoyait, au travers de la modification de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, la possibilité pour les collectivités et établissements non affiliés au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée de demander à bénéficier d'un ensemble de missions, dénommé « socle commun de compétences ».

A la suite de la publication de l'ordonnance n° 2021-1574 du 24 novembre 2021 portant partie législative du Code Général de la Fonction Publique (CGFP), et de l'entrée en vigueur de celui-

ci, le socle commun de compétences a vu son périmètre évoluer. Ainsi, l'article L452-39 du CGFP y ajoute les missions de référent déontologue et de référent laïcité, sans toutefois reprendre la mission relative aux avis consultatifs dans le cadre de la procédure du recours administratif préalable relative au référé devant les juridictions administratives.

Dans ce cadre, le Centre de la Gestion de la Vendée serait amené à assurer les missions suivantes au profit du CCAS des Sables d'Olonne :

- le secrétariat des Comités Médicaux ;
- l'assistance juridique statutaire y compris pour la fonction de référent déontologue ;
- l'assistance au recrutement et un accompagnement individuel de la mobilité des agents hors de leur collectivité ou établissement d'origine ;
- l'assistance à la fiabilisation des comptes de droits en matière de retraite ;
- la désignation d'un référent laïcité.

La convention est jointe à la délibération. Elle est conclue pour une durée de 5 ans et prendra effet au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Au titre des missions confiées au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée et faisant l'objet de la présente convention, le CCAS acquitte au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée une contribution financière dont le taux est fixé à 0,07 % de la masse des rémunérations versées à ses agents.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- de l'autoriser à signer la convention portant adhésion du CCAS des Sables d'Olonne au socle commun de prestations du Centre de Gestion de la Fonction Publique territoriale de la Vendée ;
- de dire que cette convention prendra effet au 1er janvier 2024 ;
- de dire que les crédits nécessaires seront inscrits au budget du CCAS à la nature et fonctions correspondantes.



Florence PINEAU

Vice-Présidente du Conseil d'Administration  
CCAS de la Ville des Sables d'Olonne



DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE  
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE

COMMUNE DES SABLES D'OLONNE  
EXTRAIT  
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SÉANCE DU 30 OCTOBRE 2023

OBJET : CCAS – MODALITES DE DEPOT DE LISTE POUR LA DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Délibération n° : D\_2023\_10\_30\_N°05

-----  
L'an deux mille vingt-trois, le trente octobre, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville des Sables d'Olonne s'est réuni sous la présidence de Madame Florence PINEAU, Vice-Présidente.

Sur convocation étaient présents : Mme PINEAU Florence, M. BARRETEAU Jacques, Mme LAINÉ Maryse, M. RIVALLAND Bruno, Mme ROUMANEIX Nadine, M. YOU Michel, M. BROSSARD Yves, Mme CANTIN Véronique, M. RICOUR Etienne.

Absents excusés : M. MOREAU Yannick (pouvoir à Mme PINEAU), Mme COMPARAT Annie (pouvoir à Mme ROUMANEIX), Mme ERRAUD Odile, Mme HENNO Linda, Mme MERLE Colette, Mme RAMBAUD Marie-Odile, Mme TRICHET Anita (pouvoir à Mme LAINE), Mme POTTIER Caroline

Assistaient : Mme COUSTEIX Emilie, Mme POIRIER Anne-Sophie, Mme RIBLE Michèle

Secrétariat de séance : Mme NOUAILLE Pascale.

-----  
Madame la Vice-Présidente informe l'assemblée sur la nécessité de désigner les membres de la Commission d'Appel d'Offres du Centre Communal d'Action Sociale, Etablissement public communal afin d'attribuer les marchés publics passés selon la procédure formalisée.

La Commission d'Appel d'Offres (CAO) est composée comme suit :

- Le Président (lequel est de droit le Président du CCAS), ou son représentant,
- 5 membres titulaires de l'assemblée délibérante élus par le Conseil d'Administration au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste,
- 5 membres suppléants de l'assemblée délibérante élus par le Conseil d'Administration au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste.



Considérant que l'élection des membres doit s'effectuer en deux temps, l'assemblée délibérante fixant les conditions de dépôt des listes, avant d'élire les membres de la commission,

Considérant que l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres a lieu au scrutin secret sauf si l'assemblée délibérante décide « à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret » en vertu des dispositions de l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, et dans la mesure où aucune disposition législative ou réglementaire ne s'y oppose,  
Considérant que les membres titulaires et suppléants de ces commissions sont élus au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel,

Considérant que par ailleurs, les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir, et qu'en cas d'égalité de restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages, et qu'en cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

\* \* \*

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment l'article L123-6,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 1414- 1, L1414-2, L1414-3, L1414-4, L2121-21, D1411-5

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de convenir de déposer les listes candidates pour cette commission avant le vote de la délibération relative à la désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres.

Florence PINEAU



  
Vice-Présidente du Conseil d'Administration  
CCAS de la Ville des Sables d'Olonne



DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE  
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE

COMMUNE DES SABLES D'OLONNE  
EXTRAIT  
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
SÉANCE DU 30 OCTOBRE 2023

OBJET : CCAS – DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Délibération n° : D\_2023\_10\_30\_N°06

-----  
L'an deux mille vingt-trois, le trente octobre, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville des Sables d'Olonne s'est réuni sous la présidence de Madame Florence PINEAU, Vice-Présidente.

Sur convocation étaient présents : Mme PINEAU Florence, M. BARRETEAU Jacques, Mme LAINÉ Maryse, M. RIVALLAND Bruno, Mme ROUMANEIX Nadine, M. YOU Michel, M. BROSSARD Yves, Mme CANTIN Véronique, M. RICOUR Etienne.

Absents excusés : M. MOREAU Yannick (pouvoir à Mme PINEAU), Mme COMPARAT Annie (pouvoir à Mme ROUMANEIX), Mme ERRAUD Odile, Mme HENNO Linda, Mme MERLE Colette, Mme RAMBAUD Marie-Odile, Mme TRICHET Anita (pouvoir à Mme LAINE), Mme POTTIER Caroline

Assistaient : Mme COUSTEIX Emilie, Mme POIRIER Anne-Sophie, Mme RIBLE Michèle

Secrétariat de séance : Mme NOUAILLE Pascale.

-----  
Madame la Vice-présidente informe l'assemblée :

La Commission d'Appel d'Offres est une instance de la commande publique chargée d'attribuer, de choisir le(s) titulaire(s), des marchés publics passés selon une procédure formalisée dont la valeur estimée hors taxe prise individuellement est égale ou supérieure aux seuils européens qui figurent en annexe du code de la commande publique. Enfin, elle est saisie pour avis sur tout projet d'avenant à un marché public qui lui a été soumis initialement, entraînant une augmentation du montant hors taxe de plus de 5%.

Le Centre Communal d'Action Sociale, Etablissement public communal, doit désigner les membres de la Commission d'appel d'offre afin d'attribuer les marchés publics le concernant ou concernant ses établissements, passés selon la procédure formalisée.

Elle est composée comme suit :

- Le Président, ou son représentant,
- 5 membres titulaires de l'assemblée délibérante élus par le Conseil d'Administration au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste,
- 5 membres suppléants de l'assemblée délibérante élus par le Conseil d'Administration au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste.
- En cas d'égalité des restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. Si les listes en cause ont également recueilli le même nombre de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

Conformément à l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, le mode de scrutin dépend du nombre de candidats.

Dans l'hypothèse où le nombre de candidats correspond au nombre de membres dans la commission, leur nomination prend effet immédiatement,  
 Dans l'hypothèse où le nombre de candidats excéderait le nombre de membres dans la commission le Conseil d'administration doit déterminer le mode de scrutin.

À défaut d'unanimité, le vote au scrutin secret s'applique.

\* \* \*

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment l'article L123-6,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 1414-1, L1414-2, L1414-3, L1414-4, L2121-21, D1411-5

La liste déposée est la suivante :

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Annie COMPARAT	Nadine ROUMANEIX
Maryse LAINE	Anita TRICHET
Colette MERLE	Linda HENNO
Michel YOU	Etienne RICOUR
Jacques BARRETEAU	Bruno RIVALLAND

Aucune autre liste n'ayant été déposée, la nomination des membres prend effet immédiatement.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, la nomination des membres tels que présentés ci-dessus.



Florence PINEAU

Vice-Présidente du Conseil d'Administration  
 CCAS de la Ville des Sables d'Olonne



DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE  
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE

COMMUNE DES SABLES D'OLONNE  
EXTRAIT  
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SÉANCE DU 30 OCTOBRE 2023

OBJET : CCAS – GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LA DÉRATISATION ET LA  
DÉSINSECTISATION DE SITES

Délibération n° : D\_2023\_10\_30\_N°07

-----  
L'an deux mille vingt-trois, le trente octobre, le Conseil d'Administration du Centre Communal  
d'Action Sociale de la Ville des Sables d'Olonne s'est réuni sous la présidence de Madame  
Florence PINEAU, Vice-Présidente.

Sur convocation étaient présents : Mme PINEAU Florence, M. BARRETEAU Jacques,  
Mme LAINÉ Maryse, M. RIVALLAND Bruno, Mme ROUMANEIX Nadine, M. YOU Michel, M.  
BROSSARD Yves, Mme CANTIN Véronique, M. RICOUR Etienne.

Absents excusés : M. MOREAU Yannick (pouvoir à Mme PINEAU), Mme COMPARAT Annie (pouvoir  
à Mme ROUMANEIX), Mme ERRAUD Odile, Mme HENNO Linda, Mme MERLE Colette, Mme  
RAMBAUD Marie-Odile, Mme TRICHET Anita (pouvoir à Mme LAINE), Mme POTTIER Caroline

Assistaient : Mme COUSTEIX Emilie, Mme POIRIER Anne-Sophie, Mme RIBLE Michèle

Secrétariat de séance : Mme NOUAILLE Pascale.

-----  
La présente délibération a pour objet un nouveau marché portant sur la dératisation et la  
désinsectisation des sites du Centre Communal d'Action Sociale, sont concernés l'ensemble du  
patrimoine et les établissements d'hébergement.

Un groupement de commandes entre la Ville des Sables d'Olonne, l'Agglomération, le CCAS des  
Sables d'Olonne et la commune de Sainte-Foy va être réalisé. Ce marché doit prendre en compte  
l'évolution de la réglementation. Quel que soit le lieu, la réalisation de campagnes préventives  
avec des produits raticides ou rodenticides n'est plus autorisée. L'usage de rodenticides dans les  
réseaux d'eaux pluviales est également interdit.

De plus, la lutte contre les nuisibles est définie à l'annexe II du règlement 852/2004 du  
29/04/2004. Cette réglementation cadre la surveillance et les dispositifs à mettre en œuvre sur  
tous les locaux où sont distribués des denrées alimentaires. Un plan de lutte sur ces lieux est

obligatoire afin de pouvoir réaliser une analyse de risque quant à la présence de nuisibles : rongeurs, insectes volants et rampants...

Pour la réalisation de l'objet du groupement, la Communauté d'Agglomération des Sables d'Olonne est désignée par les membres du groupement comme le coordonnateur du groupement pour la passation, la signature et la notification du marché. Chaque membre adhère au groupement par le vote d'une délibération soumise à l'approbation de son assemblée délibérante.

Une convention doit être établie entre les parties pour définir les modalités de fonctionnement du groupement.

La convention annexée à la présente délibération fixe les modalités de fonctionnement. La Commission marchés du coordonnateur attribuera le marché.

La répartition financière maximum annuelle HT de l'accord-cadre est la suivante :

Ville des Sables	Les Sables d'Olonne Agglomération	Commune de Sainte-Foy	CCAS des Sables	TOTAL (Montant maximum HT)
25 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	40 000 €

La procédure de passation utilisée sera la procédure adaptée. Les contrats seront conclus sous la forme d'accords-cadres à bons de commande mono-attributaire sans minimum avec maximum.

Ils seront conclus pour une période de 1 an à compter de la notification, reconductible 3 fois, soit une durée totale de 4 ans.

Le montant maximum total des accords-cadres est de 160 000,00 € HT sur 4 ans.

Les frais de publicité inhérents à cette consultation seront assumés à parts égales entre chacun des membres du groupement. En pratique, le coordonnateur réglera les factures concernées et émettra un titre de recette à l'attention des autres membres du groupement.

Il est proposé au conseil d'administration d'autoriser la Vice-Présidente à signer la convention de groupement de dératisation et désinsectisation des sites de la collectivité entre la ville des Sables d'Olonne, la Communauté d'Agglomération des Sables d'Olonne, le CCAS des Sables d'Olonne et la ville de Sainte-Foy.

\* \* \*

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu le Code de la Commande publique et notamment ses articles L2113-6 et suivants,

\* \* \*

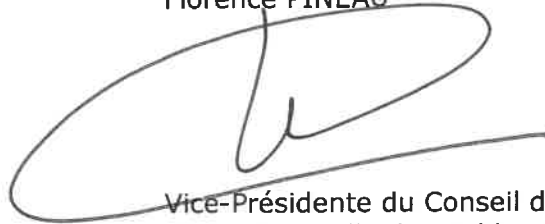
Après avis favorable de la Commission Administration générale, commande publique, réunie le 14 septembre 2023,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- D'autoriser la constitution d'un groupement de commandes pour la dératisation et la désinsectisation des sites du patrimoine du CCAS et les établissements d'hébergement dont il est gestionnaire
- D'accepter les termes de la convention constitutive du groupement de commandes ci-annexée,

- D'accepter que la communauté d'Agglomération des Sables d'Olonne soit désignée comme coordonnateur du groupement,
- D'autoriser la Vice-Présidente à signer ladite convention ainsi que tout document y afférent.

Florence PINEAU

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping loop followed by a smaller loop and a horizontal stroke extending to the right.

Vice-Présidente du Conseil d'Administration  
CCAS de la Ville des Sables d'Olonne



DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE  
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE

COMMUNE DES SABLES D'OLONNE  
EXTRAIT  
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SÉANCE DU 30 OCTOBRE 2023

**OBJET : CCAS – BUDGET ANNEXE – EHPAD RÉSIDENCE LES VALLÉES – MODIFICATION DE L'AFFECTATION DES RÉSULTATS 2022**

Délibération n° : D\_2023\_10\_30\_N°08

-----  
L'an deux mille vingt-trois, le trente octobre, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville des Sables d'Olonne s'est réuni sous la présidence de Madame Florence PINEAU, Vice-Présidente.

Sur convocation étaient présents : Mme PINEAU Florence, M. BARRETEAU Jacques, Mme LAINÉ Maryse, M. RIVALLAND Bruno, Mme ROUMANEIX Nadine, M. YOU Michel, M. BROSSARD Yves, Mme CANTIN Véronique, M. RICOUR Etienne.

Absents excusés : M. MOREAU Yannick (pouvoir à Mme PINEAU), Mme COMPARAT Annie (pouvoir à Mme ROUMANEIX), Mme ERRAUD Odile, Mme HENNO Linda, Mme MERLE Colette, Mme RAMBAUD Marie-Odile, Mme TRICHET Anita (pouvoir à Mme LAINE), Mme POTTIER Caroline

Assistaient : Mme COUSTEIX Emilie, Mme POIRIER Anne-Sophie, Mme RIBLE Michèle

Secrétariat de séance : Mme NOUAILLE Pascale.

-----  
Madame la Vice-Présidente informe l'assemblée :

Vu l'article 58 de la loi n°2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement,

Vu le décret n°2016-1815 du 21 décembre 2016 modifiant les dispositions financières applicables aux établissements sociaux et médico-sociaux mentionnés au I de l'article 312-1 du code de l'action sociale et des familles,

Vu les articles L.123-4 à L.123-9 du code de l'action sociale et des familles,

Vu les articles R.123-1 à R.123-26 du code de l'action sociale et des familles,

Suite à l'étude de l'État Réalisé des Recettes et des Dépenses 2022 par le Conseil Départemental et à son retour reçu le 04 octobre dernier, il y a lieu de modifier les affectations de résultats retenus.

Pour rappel, lors de la séance du 11 avril 2022, il avait été constaté pour l'exercice 2022, un excédent de 70 958,11 € et proposé les affectations suivantes :

	Hébergement	Dépendance	Soins	Total
Total charges	1 770 009.75	443 669.41	1 216 177.73	3 429 856.89
Total produits	1 734 542.82	458 517.08	1 277 755.10	3 470 815.00
<b>Résultat comptable</b>	<b>- 35 466.93</b>	<b>14 847.67</b>	<b>61 577.37</b>	<b>40 958.11</b>
<b>Report à nouveau des exercices antérieurs (solde créditeur cpte 110)</b>	<b>30 000.00</b>			<b>30 000.00</b>
<b>Résultats cumulés</b>	<b>- 5 466.93</b>	<b>+14 847.67</b>	<b>+ 61 577.37</b>	<b>+70 958.11</b>
		<b>+ 76 425.04</b>		

#### Détermination et affectation des résultats

	N° de compte	Compte	Soins et Dépendance	Hébergement	Total
Résultat comptable de l'exercice = classe 0 - classe 7	12	Excédent	76 425,04 €		76 425,04 €
		Déficit (sans signe "-")		35 466,93 €	35 466,93 €

Report à nouveau des exercices antérieurs (1)

Comptes de report à nouveau des exercices antérieurs	N°	Compte		Total
	110	Report à nouveau (solde créditeur)	30 000,00 €	30 000,00 €
	119	Report à nouveau (solde débiteur) (sans signe "-")		0,00 €

<b>A. RESULTAT A AFFECTER (précédé du signe "-" pour un déficit)</b>	<b>76 425,04 €</b>	<b>-5 466,93 €</b>	<b>70 958,11 €</b>
--	--------------------	--------------------	--------------------

#### Affectation du résultat administratif

Affectations en report à nouveau	N°	Compte		Total
	110	Report à nouveau (solde créditeur)		0,00 €
	119	Report à nouveau (solde débiteur) (sans signe "-")		0,00 €
	10682	Réserves affectées à l'investissement	30 000,00 €	30 000,00 €
	10685	Excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement (réserves de trésorerie)		0,00 €
	10686	Réserves de compensation des déficits	46 425,04 €	46 425,04 €
		Affectation en réserves de compensation des charges d'amortissement		0,00 €
	10687	Reprise sur les réserves de compensation des charges d'amortissement (montant précédé du signe "-")		-5 466,93 €
<b>B - TOTAL DES AFFECTATIONS DE RESULTAT (égal à A)</b>			<b>76 425,04 €</b>	<b>-5 466,93 €</b>

Le Conseil Départemental retient les affectations suivantes :

#### Affectation du résultat administratif

Affectations en report à nouveau	N°	Compte		Total
	110	Report à nouveau (solde créditeur)	46 425,04 €	46 425,04 €
	119	Report à nouveau (solde débiteur) (sans signe "-")		0,00 €
	10682	Réserves affectées à l'investissement	30 000,00 €	30 000,00 €
	10685	Excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement (réserves de trésorerie)		0,00 €
	10686 <sup>(1)</sup>	Réserves de compensation des déficits		-5 466,93 €
		Affectation en réserves de compensation des charges d'amortissement		0,00 €
	10687	Reprise sur les réserves de compensation des charges d'amortissement (montant précédé du signe "-")		0,00 €
<b>B - TOTAL DES AFFECTATIONS DE RESULTAT (égal à A)</b>			<b>76 425,04 €</b>	<b>-5 466,93 €</b>



Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'affecter les résultats comme retenu par le Conseil Départemental et présenté dans le tableau ci-dessus :

\* Résultat 2022 - Section Hébergement : - 5 466.93 € en réserve de compensation des déficits d'exploitation au compte 1068631

\* Résultat 2022 - Section Soins et Dépendance : 76 425.04 € €

=> 30 000.00 € en Réserve d'investissement au compte 10682

=> 46 425.04 € en Report à nouveau au budget 2023 au compte 11032

Florence PINEAU



Vice-Présidente du Conseil d'Administration  
CCAS de la Ville des Sables d'Olonne



DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE  
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE

COMMUNE DES SABLES D'OLONNE  
EXTRAIT  
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SÉANCE DU 30 OCTOBRE 2023

OBJET : EHPAD LES VALLEES – PROPOSITION ORIENTATIONS BUDGETAIRES ET TARIFAIRES  
2024

Délibération n° : D\_2023\_10\_30\_N°09

-----  
L'an deux mille vingt-trois, le trente octobre, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville des Sables d'Olonne s'est réuni sous la présidence de Madame Florence PINEAU, Vice-Présidente.

Sur convocation étaient présents : Mme PINEAU Florence, M. BARRETEAU Jacques, Mme LAINÉ Maryse, M. RIVALLAND Bruno, Mme ROUMANEIX Nadine, M. YOU Michel, M. BROSSARD Yves, Mme CANTIN Véronique, M. RICOUR Etienne.

Absents excusés : M. MOREAU Yannick (pouvoir à Mme PINEAU), Mme COMPARAT Annie (pouvoir à Mme ROUMANEIX), Mme ERRAUD Odile, Mme HENNO Linda, Mme MERLE Colette, Mme RAMBAUD Marie-Odile, Mme TRICHET Anita (pouvoir à Mme LAINE), Mme POTTIER Caroline

Assistaient : Mme COUSTEIX Emilie, Mme POIRIER Anne-Sophie, Mme RIBLE Michèle

Secrétariat de séance : Mme NOUAILLE Pascale.

-----  
Madame la Vice-Présidente informe l'assemblée :

Vu la Loi n°2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement ;

Vu le Décret n° 2016-1814 du 21 décembre 2016 relatif aux principes généraux de la tarification, au forfait global de soins, au forfait global dépendance et aux tarifs journaliers des établissements hébergeant des personnes âgées dépendantes relevant du I et du II de l'article L. 313-12 du code de l'action sociale et des familles ;

Vu le Décret n° 2016-1815 du 21 décembre 2016 modifiant les dispositions financières applicables aux établissements et services sociaux et médico-sociaux mentionnés au I de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles ;

Vu les articles L.123-4 à L.123-9 du code de l'action sociale et des familles ;

Vu les articles R.123-1 à R.123-26 du code de l'action sociale et des familles ;

L'EHPAD Résidence Les Vallées, établissement médico-social, géré par le CCAS selon l'article L.3121-1 du code de l'action sociale et des familles, doit transmettre au Conseil Départemental, avant le 31 octobre de l'année, les orientations budgétaires et tarifaires concernant la section Hébergement et Dépendance de l'année suivante, ainsi que l'activité prévisionnelle.

### **Activité prévisionnelle 2024 :**

#### **Proposition du taux d'activité à 96.5 %**

	<b>Logement T1 (5 logements)</b>	<b>Logement T1 bis et UPAD (75 logements) dont 14 UPAD</b>	<b>Logement T1 bis couple (4 logts couples avant les travaux)</b>	<b>TOTAL</b>
Nombre de journées réalisées en 2018	1793	26039	730	28562 97.82%
Nombre de journées réalisées en 2019	1799	26935	1	28735 98.41%
Nombre de journées réalisées en 2020	1454	26672	0	28126 96.32%
Nombre de journées réalisées en 2021	1784	26355	0	28139 96.36%
Nombre de journée réalisées en 2022	1513	25902	0	27415 93.89%
<b>Nombre de journées prévisionnelles 2023</b>	<b>1770</b>	<b>26554</b>	<b>0</b>	<b>28324 97%</b>
<b>Activité prévisionnelle pour 2024</b>	Logement T1 (5 logements) 96.5% 1762	Logement T1 bis + UPAD 96.5% 26 416	Néant	<b>28178 (96.5%)</b>
<b>Nbr de journées 100% (80 logements)</b>	Logement T1 (5 logements) 1825	Logement T1 bis (61 logements) + UPAD (14 logements) 27 375	Absence de logements couples depuis mi 2018	<b>29 200 100 %</b>

L'Activité qui a été retenue en 2023 est de 28 324 jours, correspondant à 97%.

**Il est proposé une activité à 96.5% en 2024 au regard de l'activité réalisée ces 3 dernières années.**

### **Orientations budgétaires et tarifaires 2024 :**

#### **SECTION HEBERGEMENT : CHARGES ET PRODUITS D'EXPLOITATION**

	<b>SECTION HEBERGEMENT BUDGET ALLOUE 2023</b>	<b>SECTION HEBERGEMENT BUDGET PROPOSE 2024</b>	<b>EVOLUTION</b>
<b>CHARGES</b>			
60 Achats	377 560.00	451 518.00	Augmentation majoritairement des charges énergie élec, gaz, ainsi que les fournitures alimentation, produits d'entretien et autre (+19.5%)
61 Services ext	1 100.00	1 100.00	
62 Autres serv ext	33 206.00	33 206.00	Maintien, reprise lavage tenues travail personnel en interne fin 2024
<b>Groupe I Exploitation</b>	<b>411 866.00 €</b>	<b>485 824.00 €</b>	Augmentation de 73 958 € de + 17.9%
62 Autres serv ext	700.00	700.00	Indemnité au comptable

64 Charges de personnel	790 632.50	830 164.00	Evolution des charges +5%
<b>Groupe II Personnel</b>	<b>791 332.50 €</b>	<b>830 864.00 €</b>	Augmentation +39 532 € avec évolution des charges et carrière (+5%)
61 Services extérieurs	153 900.00	158 525.00	Augmentation (+3%) Entretien maintenance et assurance
62 Autres services ext	600.00	1 100.00	
63 Impôts taxes vrst ssi	3 000.00	3 000.00	
66 Charges financières	112 500.00	121 333.00	Emprunts augmentation car indexé livret A et ICNE
68 Dotations aux amort	371 500.00	395 294.00	Amortissement de l'ensemble des travaux
<b>Groupe III Structure</b>	<b>641 500.00 €</b>	<b>679 252.00 €</b>	Augmentation de 37 752 €, soit +5.8%
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>1 844 698.50 €</b>	<b>1 995 940.00 €</b>	<b>+8.2 % (+151 241 €)</b>
<b>PRODUITS</b>			
73 Dot et produits tarif <sup>o</sup>	1 739 657.50 €	1 829 814.00 €	
<b>Groupe I Produits Tarification</b>	<b>1 739 657.50 €</b>	<b>1 829 814.00 €</b>	Augmentation de + 90 156€ (+5.2%)
64 Rembst rémunérat <sup>o</sup>	11 500.00	11 500.00	Maintien rembrst prévisionnel
70 Produits	7 000.00	7 000.00	Maintien
74 Subvention	51 426.00	51 426.00	Maintien avec Titres restaurant en +
75 Autres produits	1 000.00	1 000.00	Maintien
<b>Groupe II Autres Prods exploitat<sup>o</sup></b>	<b>70 926.00 €</b>	<b>70 926.00 €</b>	
77 Prods exceptionnels	34 115.00	35 200.00	Subventions amorties
78 Reprises prov	0.00	0.00	
<b>Groupe III Produits Financiers</b>	<b>34 115.00 €</b>	<b>35 200.00 €</b>	
<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>1 844 698.50 €</b>	<b>1 935 940.00 €</b>	<b>+4.95 % (+91 242 €)</b>
<b>DEFICIT</b>		<b>60 000.00 €</b>	
	<b>1 844 698.50 €</b>		

## SECTION DEPENDANCE : CHARGES ET PRODUITS D'EXPLOITATION

	SECTION DEPENDANCE BUDGET ALLOUE 2023	SECTION DEPENDANCE BUDGET PROPOSE 2024	EVOLUTION
<b>CHARGES</b>			
60 Achats	47 265.00	48 185.40	+920.4 € pour incontinence et produits entretien (+1.9%)
62 Autres serv ext	6 900.00	6 900.00	Maintien
<b>Groupe I Exploitation</b>	<b>54 165.00 €</b>	<b>55 085.40 €</b>	+920.40 € : + 1.95%
<b>Groupe II Personnel</b>	<b>412 551.38 €</b>	<b>430 028.95 €</b>	+4.2%
<b>Groupe III Structure</b>	<b>25 000.00 €</b>	<b>26 250.00 €</b>	Assurance personnel +5%
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>491 716.38 €</b>	<b>511 364.35 €</b>	<b>+4 % (+19 647 €)</b>
<b>PRODUITS</b>			
<b>Groupe I Tarification</b>	<b>471 328.38 €</b>	<b>490 976.35 €</b>	+ 19 647 € + 4.2%
64 Rembst rémunérat <sup>o</sup>	3 500.00	3 500.00	
74 Subvention	16 188.00	16 188.00	
75 Autres produits	700.00	700.00	
<b>Groupe II Exploitation</b>	<b>20 388.00 €</b>	<b>20 388.00 €</b>	
<b>Groupe III Financier</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	
<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>491 716.38 €</b>	<b>511 364.35 €</b>	<b>+4 % (+19 647 €)</b>

**SECTION SOINS : CHARGES ET PRODUITS D'EXPLOITATION**

	<b>SECTION SOINS BUDGET ALLOUE 2023</b>	<b>SECTION SOINS BUDGET PROPOSE 2024</b>	<b>EVOLUTION</b>
<b>CHARGES</b>			
60 Achats	55 169.71	55 169.71	
61 Services ext	2250.00	2250.00	
<b>Groupe I Exploitation</b>	<b>57 419.71 €</b>	<b>57 419.71 €</b>	
<b>Groupe II Personnel</b>	<b>1 195 867.68 €</b>	<b>1 255 661.06 €</b>	+5%
61 Services extérieurs	58 448.00	58 448.00	
68 Dotations aux amort	835.00	1 985.00	
<b>Groupe III Structure</b>	<b>59 283.00 €</b>	<b>60 433.00 €</b>	
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>1 312 570.39 €</b>	<b>1 373 513.77 €</b>	<b>+4.6%</b>
<b>PRODUITS</b>			
<b>Groupe I Tarification</b>	1 287 833.39 €	1 348 776.77 €	+4.7%
<b>Groupe II Exploitation</b>	24 737.00 €	24 737.00 €	
<b>Groupe III Financier</b>	0.00 €	0.00 €	
<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>1 312 570.39 €</b>	<b>1 373 513.77 €</b>	<b>+4.6%</b>

**PROPOSITION EPRD AVEC UN DEFICIT : RECAPITULATIF PAR GROUPE**

	<b>ALLOUES 2023</b>	<b>PROPOSES 2024</b>	<b>Evolution</b>
<b>CHARGES</b>			
<b>Groupe I Exploitation</b>	523 450.71 €	598 328.71 €	+14,3%
<b>Groupe II Personnel</b>	2 399 751.56 €	2 516 554.06 €	+4.9%
<b>Groupe III Structure</b>	725 783.00 €	765 935.00 €	+5.4%
<b>Total Charges</b>	<b>3 648 985.27 €</b>	<b>3 880 817.77 €</b>	<b>+6,3 %</b>
<b>PRODUITS</b>			
<b>Groupe I Tarification</b>	3 498 819.27 €	3 669 566.77 €	+4,8%
<b>Groupe II Exploitation</b>	116 051,00 €	116 051.00 €	0%
<b>Groupe III Financier</b>	34 115,00 €	35 200.00 €	+3.1%
<b>Total Produits</b>	<b>3 648 985.27€</b>	<b>3 820 817.77 €</b>	<b>+4,7 %</b>
<b>DEFICIT</b>		60 000.00 €	

<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	
<b>Groupe 1</b>	598 329.71 €	<b>Groupe 1</b>	3 669 566.77 €
<b>Groupe 2</b>	2 516 554.06 €	<b>Groupe 2</b>	116 051.00 €
<b>Groupe 3</b>	765 935.00 €	<b>Groupe 3</b>	35 200.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 880 817.77 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>3 820 817.77 €</b>
		<b>DEFICIT</b>	60 000.00 €

**PROPOSITION TARIFS 2024**

	<b>Tarif Hébergement 2024</b>	<b>Tarifs Dépendance (GIR 1 à 4 base 2023)</b>	<b>Tarifs Soins</b>
<b>T 1 (5 logts)</b>	57.77	GIR 1-2 : 22.08	
<b>T1 bis (61 logts)+ T1 UPAD (14 chambres)</b>	65.42	GIR 3-4 : 14.01	
		GIR 5-6 : 6.05	
Tarif journalier moyen	64.94		

**Prix de journée au 1<sup>er</sup> janvier pour un résident en T 1 bis : 65.42 + 6.05 = 71.47 euros**  
 (+2.74 € soit + 3.9%)

Pour rappel prix de journée 2023 T1 bis : 62.78 + 5.95 = 68.73 €

Le Conseil de la Vie Sociale a été sollicité pour avis le 17 octobre 2023.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de retenir les propositions et tarifs 2024 tels que présentés ci-dessus.

Florence PINEAU



Vice-Présidente du Conseil d'Administration  
 CCAS de la Ville des Sables d'Olonne



DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE  
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE

COMMUNE DES SABLES D'OLONNE  
EXTRAIT  
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SÉANCE DU 30 OCTOBRE 2023

OBJET : EHPAD LES CORDELIERS – PROPOSITION ORIENTATIONS BUDGÉTAIRE ET TARIFAIRE 2024

Délibération n° : D\_2023\_10\_30\_N°10

-----  
L'an deux mille vingt-trois, le trente octobre, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville des Sables d'Olonne s'est réuni sous la présidence de Madame Florence PINEAU, Vice-Présidente.

Sur convocation étaient présents : Mme PINEAU Florence, M. BARRETEAU Jacques, Mme LAINÉ Maryse, M. RIVALLAND Bruno, Mme ROUMANEIX Nadine, M. YOU Michel, M. BROSSARD Yves, Mme CANTIN Véronique, M. RICOUR Etienne.

Absents excusés : M. MOREAU Yannick (pouvoir à Mme PINEAU), Mme COMPARAT Annie (pouvoir à Mme ROUMANEIX), Mme ERRAUD Odile, Mme HENNO Linda, Mme MERLE Colette, Mme RAMBAUD Marie-Odile, Mme TRICHET Anita (pouvoir à Mme LAINE), Mme POTTIER Caroline

Assistaient : Mme COUSTEIX Emilie, Mme POIRIER Anne-Sophie, Mme RIBLE Michèle

Secrétariat de séance : Mme NOUAILLE Pascale.

-----  
Madame la Vice-Présidente informe l'assemblée :

Vu la Loi n°2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement

Vu le Décret n° 2016-1814 du 21 décembre 2016 relatif aux principes généraux de la tarification, au forfait global de soins, au forfait global dépendance et aux tarifs journaliers des établissements hébergeant des personnes âgées dépendantes relevant du I et du II de l'article L. 313-12 du code de l'action sociale et des familles.

Vu le Décret n° 2016-1815 du 21 décembre 2016 modifiant les dispositions financières applicables aux établissements et services sociaux et médico-sociaux mentionnés au I de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles.

Vu les articles L.123-4 à L.123-9 du code de l'action sociale et des familles ;

Vu les articles R.123-1 à R.123-26 du code de l'action sociale et des familles ;

L'EHPAD Les Cordeliers, établissement médico-social, géré par le CCAS selon l'article L.3121-1 du code de l'action sociale et des familles, doit transmettre au Conseil Départemental, avant le 31 octobre de l'année, les orientations budgétaires et tarifaires concernant la section Hébergement et Dépendance de l'année suivante, ainsi que l'activité prévisionnelle.

**Activité prévisionnelle 2024 :**

Proposition de l'activité à 97 %

	<b>Logement T1 (20 logements)</b>	<b>Logement T1 bis (56 logements)</b>	<b>Logement T1 bis couple (4 logements)</b>	<b>TOTAL (84 logements)</b>
Nombre de journées réalisées en 2016	7 175	20 082	2 869	30 126 97,99 %
Nombre de journées réalisées en 2017	7 201	20 156	2 880	30 237 98,62 %
Nombre de journées réalisées en 2018	7 244	20 219	3 270	30 733 100,24%
Nombre de journées réalisées en 2019	7 635	19 887	2 904	30 426 98,86%
Nombre de journées réalisées en 2020	7 100	20 292	2 604	29 996 (98,10%)
Nombre de journées réalisées en 2021	6 956	20 271	2 586	29 813 (97,24%)
Nombre de journées réalisées en 2022	7 144	19 981	2 110	29 275 (95,48%)
Activité prévisionnelle pour 2023	7 100	20 400	2 600	30 100 (98,17%)
<b>Activité prévisionnelle pour 2024</b>	<b>7 154</b>	<b>20 386</b>	<b>2 200</b>	<b>29 740 (97%)</b>
<b>Nbr de journées 100% (84 logements) 2022</b>	Logement T1 (20 logements) 7 300	Logement T1 bis (56 logements) 20 440	Logements couples (4) 1 460	<b>30 744 100 %</b>

L'activité retenue en 2023 est de 30 100 jours, correspondant à 98,17 %.

Il est proposé de diminuer l'activité en nombre de jours sur 2024 au regard de l'activité des années précédentes et de l'année en cours.

**Orientations budgétaires et tarifaires 2024 :**

**SECTION HÉBERGEMENT : DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**

CHARGES	<b>BUDGET ALLOUE 2023</b>	<b>BUDGET PROPOSE 2024</b>	<b>ÉVOLUTION</b>
60 Achats	398 674,37	485 467,90	Augmentation des charges +52 % gaz électricité et autres énergie (sous-estimé EPRD2023) - +5 % alimentation reste + 1 %
62 Autres serv ext	20 293,07	27 412,58	+ 35 % téléphonie sous-estimé EPRD 2023
<b>Groupe I EXPLOITATION</b>	<b>418 967,44</b>	<b>512 880,48</b>	<b>Augmentation de 93 913,04 € soit + 22,42 %</b>
62 Autres serv ext	539,07	600,00	
63 Participation employeurs formation	2 364,58	3 970,00	Formation



64 Charges de personnel	1 057 323,99	1 099 573,89	5 %
<b>Groupe II - PERSONNEL</b>	<b>1 060 227,64</b>	<b>1 104 143,89</b>	<b>Evolution des charges - Augmentation +43 916,25 € avec évolution des charges et carrière (+ 5,05%)</b>
61 Services extérieurs	445 697,16	172 918,22	Plus de loyer - bail emphytéotique pour permettre les travaux - constitution de provision
63 Impôts taxes	9 589,68	9 686,58	+1 %
65 Autres charges de gestion courante	1 205,00	1 305,00	SACEM - SPRE - Fleurs décès -
66 Charges financières	9 883,38	4 444,42	Au prévisionnel 2023, intégration frais bancaires - 2024, intérêts emprunt en cours
67 Charges exceptionn.ex.ant.	2 000,00	2 200,00	Au vu de la situation budgétaire en cours
68 Dotations aux amort et aux provisions	93 692,42	325 971,74	Amortissements et dotation en vue travaux suite arrêt loyer
<b>Groupe III - STRUCTURE</b>	<b>562 067,64</b>	<b>516 574,96</b>	<b>Diminution de 45 492,68 €, soit - 8,09 %</b>
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>2 041 262,72</b>	<b>2 133 599,33</b>	<b>+ 92 336,61 €, soit 4,52 %</b>

## SECTION HÉBERGEMENT : RECETTES DE FONCTIONNEMENT

PRODUITS	BUDGET ALLOUE 2023	BUDGET PROPOSE 2024	ÉVOLUTION
<b>Groupe I Produits Tarification</b>	<b>1 969 817,72</b>	<b>2 059 316,33</b>	<b>+ 89 198,61, soit + 4,53 %</b>
64 Rembst rémunérat°	40 000,00	40 000,00	Remboursement maladies/maternité
70 Produits	1 500,00	2 200,00	Reprise des repas invités
74 Subvention	23 340,00	23 340,00	
75 Autres produits	5,00	5,00	Régularisation prélèvement à la source
<b>Groupe II Autres Prods Exploitat°</b>	<b>64 845,00</b>	<b>65 545,00</b>	<b>Augmentation de 10 500 €, soit 19,32 %</b>
77 Prods exceptionnels et amortissement des subventions	6 600,00	8 738,00	Amortissement des subventions (1 subvention versée en 2023 PAIQ 2022)
78 Reprises prov			
<b>Groupe III Produits Financiers</b>	<b>6 600,00</b>	<b>8 738,00</b>	<b>+ 2 138 €</b>
<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>2 041 262,72</b>	<b>2 133 599,33</b>	<b>+ 92 336,61 € soit 4,52 %</b>

Concernant les sections dépendance et soin, au vu du GMP et du PMP validés en 2023, il est proposé d'augmenter les dépenses de personnel, afin d'ajuster le tableau des effectifs avec deux ETP supplémentaires.

Pour mémoire, le GMP est passé de 680 à 735, et le PMP de 181 à 192. En suivant le calcul des dotations dépendance et soin 2023, sans augmentation liée à la conjoncture, cela permet une dotation complémentaire de 100 000 € pour les deux sections confondues.

#### SECTION DÉPENDANCE : DÉPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT

CHARGES	BUDGET ALLOUE 2023	BUDGET PROPOSE 2024	EVOLUTION
60 Achats	35 887,28	38 475,40	+ 7,21 % L'énergie et l'alimentation sont supportées par la section hébergement - Hausse des prix des protections
62 Autres serv ext	3 522,17	3 557,00	+ 1 %
<b>Groupe I Exploitation</b>	<b>39 409,45</b>	<b>42 032,40</b>	+2 622,95 € soit 6,66 %
<b>Groupe II Personnel</b>	<b>517 086,33</b>	<b>548 962,73</b>	31 876,40 soit + 6,16 % (création 2 ETP AS)
<b>Groupe III Structure</b>	<b>38 192,06</b>	<b>40 096,66</b>	+ 1 904,60 € soit 4,99 % (assurance maladie)
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>594 687,84</b>	<b>631 091,79</b>	<b>+ 36 403,95 € soit+6,12 %</b>

PRODUITS	BUDGET ALLOUE 2023	BUDGET PROPOSE 2024	EVOLUTION
<b>Groupe I Tarification</b>	<b>553 846,85</b>	<b>589 171,79</b>	+ 35 324,94 € soit 6,38 %
64 Rembst rémunérat°	27 320,99	28 350,00	
74 Subvention	13 520	13 520,00	
<b>Groupe II Exploitation</b>	<b>38 192,07</b>	<b>40 096,66</b>	Remboursement charges de personnel, moins de remboursement = moins de charges + 1 029,01 € soit 3,77 %
<b>Groupe III Financier</b>	<b>0,00</b>	<b>50,00</b>	Produit exceptionnel
<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>594 687,84</b>	<b>631 091,79</b>	<b>+ 36 403,95, soit +6,12 %</b>

## SECTION SOINS : DÉPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT

CHARGES	BUDGET ALLOUE 2023	BUDGET PROPOSE 2024	ÉVOLUTION
60 Achats	45 760,00	46 823,60	+ 2,32 %
61 Services ext	3 365,54	3 400,00	
62 Autres serv ext	300,00	300,00	
<b>Groupe I Exploitation</b>	<b>49 425,54</b>	<b>50 523,60</b>	+ 1 098,06 €, soit +2,22 %
<b>Groupe II Personnel</b>	<b>1 120 361,02</b>	<b>1 191 203,98</b>	+ 70 842,96 €, soit 6,32 %
61 Services extérieurs	114 522,93	118 275,69	+ 3,28 %
68 Dotations aux amort	3 000,00	3 411,82	Amortiss. en fonction des achats
<b>Groupe III Structure</b>	<b>117 522,93</b>	<b>121 692,51</b>	+ 4 169,58 €, soit + 3,55 %
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>1 287 309,49</b>	<b>1 363 420,09</b>	<b>+ 76,110,60 € soit 3,55 %</b>

PRODUITS	BUDGET ALLOUE 2023	BUDGET PROPOSE 2024	ÉVOLUTION
<b>Groupe I Tarification</b>	1 225 079,33	1 303 300,18	+ 78 220,85 € - 6,38 %
<b>Groupe II Exploitation</b>	59 883,17	58 466,00	- 1 417,17 €
<b>Groupe III Financier</b>	2 346,99	1 653,91	Amort.subv
<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>1 287 309,49</b>	<b>1 363 420,09</b>	<b>+ 76 110,60 € soit 3,55 %</b>

## PROPOSITION DE BUDGET 2024 : RÉCAPITULATIF PAR GROUPE

CHARGES	ALLOUES 2023	PROPOSES 2024	Evolution
Groupe I Exploitation	507 802,43	605 436,48	97 634,05 € soit + 19,23 %
Groupe II Personnel	2 697 674,79	2 844 310,60	146 635,61 €, soit + 5,44 %
Groupe III Structure	717 782,64	678 364,13	-39 418,50 €, soit - 5,49 %
<b>Total Charges</b>	<b>3 923 260,05</b>	<b>4 128 111,21</b>	<b>204 851,16€, soit + 5,22 %</b>
PRODUITS	ALLOUES 2023	PROPOSES 2024	Evolution
Groupe I Tarification	3 748 743,90	3 951 788,30	203 044,40 € + 5,42 %



Groupe II Exploitation	165 569,15	165 881,00	+ 311,84 €, soit + 0,19 %
Groupe III Financier	8 946,99	10 441,91	+ 1 494,92 €, soit - 16,71%
<b>Total Produits</b>	<b>3 923 260,05</b>	<b>4 128 111,21</b>	<b>204 851,16 € soit + 5,22 %</b>

CHARGES D'EXPLOITATION		PRODUITS D'EXPLOITATION	
Groupe 1	605 436,48	Groupe 1	3 951 788,30
Groupe 2	2 844 310,60	Groupe 2	165 881,00
Groupe 3	678 364,13	Groupe 3	10 441,91
<b>TOTAL</b>	<b>4 128 111,21</b>	<b>TOTAL</b>	<b>4 128 111,21</b>

## **PROPOSITION TARIFS 2024**

### ***Pour mémoire, tarifs 2023***

Tarif hébergement		Tarif dépendance		Tarif soin
T 1 (20 logts)	60,01	GIR 1-2 :	21,95	
T1 bis (56 logts)	68,19	GIR 3-4 :	13,93	
T1 bis couple (4 logts)	47,24	GIR 5-6 :	5,91	
Tarif journalier moyen	63,58			

### ***Proposition tarifs 2024***

Tarif Hébergement		Tarifs Dépendance base 2023 pour les groupe 1 à 4		Tarif soin
T 1 (20 logts)	62,35	GIR 1-2 :	21,95	
T1 bis (56 logts)	70,85	GIR 3-4 :	13,93	
T1 bis couple (4 logts)	49,08	GIR 5-6 :	6,05	
Tarif journalier moyen	67,19			

**Prix de journée au 1<sup>er</sup> janvier pour un résident en T1bis : 70,85 + 6,05 = 76,90 euros**  
 (En 2023, à compter du 1<sup>er</sup> mars : 74,10 € = 68,19 + 5,91 soit + 2,80 € par jour, soit + 3.77 %)

Le Conseil de la Vie Sociale a été sollicité pour avis le 23 octobre 2023.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de retenir les propositions et tarifs 2024 tels que présentés ci-dessus.

Florence PINEAU



Vice-Présidente du Conseil d'Administration  
 CCAS de la Ville des Sables d'Olonne



DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE  
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE

COMMUNE DES SABLES D'OLONNE  
EXTRAIT  
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
SÉANCE DU 30 OCTOBRE 2023

OBJET : RÉSIDENCES AUTONOMIES – NOUVELLE ORGANISATION – TABLEAU DES EFFECTIFS

Délibération n° : D\_2023\_10\_30\_N°11

-----  
L'an deux mille vingt-trois, le trente octobre, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville des Sables d'Olonne s'est réuni sous la présidence de Madame Florence PINEAU, Vice-Présidente.

Sur convocation étaient présents : Mme PINEAU Florence, M. BARRETEAU Jacques, Mme LAINÉ Maryse, M. RIVALLAND Bruno, Mme ROUMANEIX Nadine, M. YOU Michel, M. BROSSARD Yves, Mme CANTIN Véronique, M. RICOUR Etienne.

Absents excusés : M. MOREAU Yannick (pouvoir à Mme PINEAU), Mme COMPARAT Annie (pouvoir à Mme ROUMANEIX), Mme ERRAUD Odile, Mme HENNO Linda, Mme MERLE Colette, Mme RAMBAUD Marie-Odile, Mme TRICHET Anita (pouvoir à Mme LAINE), Mme POTTIER Caroline

Assistaient : Mme COUSTEIX Emilie, Mme POIRIER Anne-Sophie, Mme RIBLE Michèle

Secrétariat de séance : Mme NOUAILLE Pascale.

-----  
Madame la Vice-présidente informe l'assemblée :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article L 411-1 du code général de la fonction publique

Conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de l'établissement. Il appartient donc au Conseil d'Administration de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services,

Le CCAS gère 2 résidences autonomie les Fleurs Salines située à la Chaume et les Genêts d'or situé rue de la bauduère.

Les Fleurs salines accompagnent 86 résidents (taux d'occupation à 100 %).

Les Genêts d'or accompagnent 48 résidents (taux d'occupation en diminution malgré les admissions). Cette résidence qui dispose d'un potentiel immobilier intéressant a déjà diversifié ses activités sur de l'hébergement intergénérationnel avec 13 logements destinés à un public de jeunes adultes en mobilité professionnelle ou en formation.

D'autres projets sont à l'étude qui devront conduire à réduire la capacité de la résidence à 30 places.

L'évaluation externe des deux résidences prévue en 2025 devra être préparée en amont et menée de concert pour répondre au mieux aux exigences du référentiel national.

Depuis janvier 2023, la direction de la Résidence des Genêts d'or est assurée, dans le cadre d'un intérim, par la directrice de la Résidence des Fleurs salines.

Les constats de cette direction commune sont positifs :

Le climat social est apaisé, une communication transparente et identique est assurée sur les deux établissements, une réflexion commune a conduit à une tarification actualisée et conforme au cadre légal ainsi qu'à un nouveau contrat de séjour et un nouveau règlement de fonctionnement harmonisés sur les deux résidences.

Il est donc proposé de conforter cette direction unique et partagée pour les deux résidences autonomie en supprimant le poste de direction de la résidence des Genêts d'or.

Il est également proposé la suppression du poste d'aide-soignante au sein de la résidence autonomie des Genêts d'or compte tenu de la vacance de ce poste depuis janvier 2023 à la suite d'une mobilité interne, les missions de coordination administrative avec les services de soins extérieurs et les familles relevant à présent de l'adjoint administratif.

Il est précisé que le Comité Social Territorial consulté lors de sa séance du 18 septembre sur cette nouvelle organisation a émis un avis favorable à l'unanimité.

Il convient donc de modifier le tableau des effectifs comme suit :

Tableau des effectifs des Fleurs Salines au 1<sup>er</sup> novembre 2023

Filière	Grade ou Emplois	Catégorie	Effectifs budgétaires	Dont temps non complet	Effectifs en ETP	Effectifs pourvus	Observations
Administrative	Attaché	A	1	0	1	1	Intervient à mi-temps sur les Genêts d'Or
	Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	0	1	1	
	Adjoint Administratif	C	1	0	1	1	
	<b>TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE</b>			<b>3</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>3</b>
Mé d'ic	Aide-soignante de classe supérieure	B	1	0	1	1	

	<b>TOTAL FILIERE MEDICO SOCIALE</b>		<b>1</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	
Sociale	Agent social principal de 1ère classe	C	4	0	4	4	
	Agent social principal de 2ème classe	C	4	0	4	4	
	Agent social	C	8	0	8	8	
	<b>TOTAL FILIERE SOCIALE</b>		<b>16</b>	<b>0</b>	<b>16</b>	<b>16</b>	
Technique	Technicien	B	1	0	1	1	
	Adjoint technique principal 1ère classe	C	1	0	1	1	Mis à disposition pour 20% au Genêts d'Or
	<b>TOTAL FILIERE TECHNIQUE</b>		<b>2</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	
<b>TOTAL EMPLOIS</b>			<b>22</b>	<b>0</b>	<b>22</b>	<b>22</b>	

Tableau des effectifs des Genêts d'Or au 1<sup>er</sup> novembre 2023

Filière	Grade ou Emplois	Catégorie	Effectifs Budgétaires	Dont temps non complet	Effectifs en ETP	Effectifs pourvus	Observations
Administrative	Attaché	A	0	0	0	0	Poste supprimé
	Adjoint administratif principal 1ère classe	C	1	0	1	1	
	Adjoint Administratif	C	1	0,8	0,8	0,8	
	<b>TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE</b>		<b>2</b>	<b>0,8</b>	<b>1,8</b>	<b>1,8</b>	
Médico sociale	Aide-soignante de classe supérieure	B	0	0	0	0	Poste supprimé
	<b>TOTAL FILIERE MEDICO SOCIALE</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
Sociale	Agent social principal de 1ère classe	C	4	0	4	4	
	Agent social principal de 2ème classe	C	3	0	3	2	
	Agent social	C	9	0,5	8,5	7	
	<b>TOTAL FILIERE SOCIALE</b>		<b>16</b>	<b>0,5</b>	<b>15,5</b>	<b>13</b>	
Tec hni	Agent de maîtrise principal	C	1	0	1	0	

Adjoint technique principal 1ère classe	C	2	0	2	1	
<b>TOTAL FILIERE TECHNIQUE</b>		<b>3</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	
<b>TOTAL EMPLOIS</b>		<b>21</b>	<b>1,3</b>	<b>20,3</b>	<b>15,8</b>	

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'adopter le tableau des effectifs comme susvisé
- de dire que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de ces emplois seront inscrits au budget de l'établissement à la nature et fonctions correspondantes aux services d'affectation des agents.



Florence PINEAU



Vice-Présidente du Conseil d'Administration  
CCAS de la Ville des Sables d'Olonne





## **Conseil d'Administration du CCAS Séance du 30 octobre 2023 – 10h30**

Salle de réunion - CCAS – 49 rue des Sables – 85340 LES SABLES D'OLONNE

### **ORDRE DU JOUR**

#### **Approbation du Procès-Verbal du Conseil d'Administration du 12 septembre 2023**

##### **CCAS**

- 01\_Acceptation de dons de l'association d'Aéromodélisme Sablais
- 02\_Subvention à l'association de Déplacement Solidaire Sablais
- 03\_Compte épargne temps : actualisation des règles d'ouverture, de fonctionnement, de gestion, d'utilisation et de clôture
- 04\_Convention adhésion au socle commun de prestations du centre de gestion de la Vendée
- 05\_Modalités de dépôt de liste pour la désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offre
- 06\_Désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offre
- 07\_Groupement de commande pour la dératisation et désinsectisation de sites

##### **LES VALLÉES**

- 08\_Modification de l'affectation des résultats 2022
- 09\_Orientations budgétaires et tarifaires 2024

##### **LES CORDELIERS**

- 10\_Orientations budgétaires et tarifaires 2024

##### **RESIDENCES AUTONOMIES : Les Genêts d'or et Les Fleurs Salines**

- 11\_Nouvelle organisation – Tableau des effectifs